



## Comment prouver que j'ai travaillé sans contrat de travail?

Par **Superfly**, le **07/09/2009** à **18:23**

Bonjour,

En cette rentrée 2009 je m'attendais naturellement à reprendre le travail comme prévu. J'ai des CDDs d'un mois. Or j'apprends à la dernière minute que je ne suis pas réembauché.

Or je n'ai pas signé mon dernier CDD (de juillet), et j'ai lu sur Internet qu'un CDD non signé équivaut à une transformation en CDI.

En s'appuyant sur cette hypothèse, il faut donc que je fournisse une preuve de mon activité en juillet au sein de l'entreprise pour l'attaquer au cas où l'on ne parviendrait pas à un arrangement à l'amiable: une fiche de paie suffit-elle?

Par ailleurs, je ne pense pas avoir paraphé mes contrats des mois précédents. Que vaut un contrat non paraphé?

De manière générale, pensez-vous que j'ai une chance de parvenir à mes fins?

Merci de vos réponses.

Par **cloclo7**, le **07/09/2009** à **22:29**

pour moi une fiche de paie suffit  
par contre l'absence de parape sur les CDD pour moi cet argument ne vaut pas grand chose.

par contre combien de cdd avez-vous signé ? et quelles étaient les raisons données pour ces cdd ?

Par **sparte consulting**, le **09/09/2009** à **15:56**

Je rejoins complètement la réponse selon laquelle une fiche de paie suffit à prouver que vous avez effectué un travail dans une entreprise et donc de fait crée la notion de lien hiérarchique

et de subordination.

Toutefois, un contrat de travail non paraphé peut être depuis peu utilisé pour prouver l'existence du lien de subordination mais plus intéressant le fait qu'il ne soit pas paraphé le rend équivalent à un contrat de travail non écrit....

ET .....

Un contrat de travail qui n'est pas écrit...c est forcément un CDI !!

Par **Superfly**, le **13/09/2009** à **13:32**

Merci pour vos réponses.

Pour répondre à votre question, j'ai signé 11 CDDs d'affilée. Je pense que ce n'est à vrai dire pas légal non plus, mais c'est le mode de fonctionnement de mon employeur.

Par **doun**, le **14/01/2016** à **17:17**

bonjours je doit prendre ma retraite .j'ai travailler a paris chez un veterinaire""rue de citaeux dr Maris saint GERMIN DE 1969 A 1970 IL etait toiletteur je n'ai plus mes fiched de payes puis en 1973 dans un atelier qui ce nomais electro gadget il fesais des pieces d'aspirateur a vincennes rue des vigneron pouriez vous me diriger je vous remercie

Par **P.M.**, le **14/01/2016** à **17:30**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...